



Wallonie

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

rue Haute 22
6791 Aubange

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgame@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

AUBANGE

Référence de la déclaration à la commune

D 414

Date de l'accusé de réception de la déclaration

09/05/2017

Date de recevabilité de la déclaration

29/05/2017

→ 10 ans



1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

 Oui

Numéro d'entreprise

0 2 1 4 . 5 9 6 . 4 6 4

 Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

 une personne physique une personne morale

Dénomination du demandeur

' 'bpost''

Forme juridique

SA de droit public

Adresse du siège social :

Rue

Centre Monnaie

Numéro

1

Boîte

Code postal

1 0 0 0

Localité

Bruxelles

Pays

BE

Courriel

henri.demarie@bpost.be

Site web

http://www.bpost.be/

Personne de contact pour le suivi de dossier :

 M.

Nom

DE MARIE

Prénom

HENRI

 Mme

Fonction

Energy & Environment Expert

Téléphone

0 2 / 2 7 6 . 2 0 . 2 9

Téléphone

0 4 9 4 / 5 7 . 5 0 . 7 6

Courriel

henri.demarie@bpost.be

2. Objet de la demande

S'agit-il de

 Mise en activité d'un nouvel établissement Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...) Extension ou transformation d'un établissement ancien Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

40.30.04.01

Libellé de rubrique

Installation de chauffage de bâtiment qui comporte au moins une chaudière ou un générateur à air pulsé alimenté en combustible solide, liquide en ce compris le gaz de pétrole liquéfié injecté à l'état liquide, ou en combustible gazeux :

Soumis le : 09/05/2017 14:01 - 218098-757683

de : HDM (henri.demarie@bpost.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

Puissance calorifique nominale utile (en kW) : la puissance calorifique maximale fournie au fluide caloporteur de la chaudière ou pouvant être délivrée par le générateur à air pulsé, fixée et garantie par le constructeur comme pouvant être fournie en marche continue tout en respectant les rendements utiles annoncés par le constructeur. d'une puissance calorifique nominale utile supérieure ou égale à 100 kW et inférieure à 2 MW

Conditions intégrales**Numéro de rubrique**

63.12.09.03.01

Libellé de rubrique

Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l. [cuves à mazout (à fuel de chauffage)]

Conditions intégrales<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>**Numéro de rubrique****Libellé de rubrique****Conditions intégrales****3.2. Description**

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Bureau de Poste : deux guichets, services postaux et bancaires à la clientèle. Avec pour le chauffage un chaudière Viessman d'une puissance nominale de 105kW et une cuve à mazout de 5000L.

3.3. Localisation**S'agit-il d'un lieu-dit ?** Oui Non**Rue**

RUE DU FOSSÉ

Numéro

23

Boîte**Code postal**

6792

Localité

AUBANGE (Halanzu)

3.3.1. Situation

RUE DU FOSSÉ 23 6792 AUBANGE (Halanzu)

3.3.1.1. Parcelle n°1**Référence de la parcelle :****INS (Commune) Commune**

81004

Aubange

INS (Division) Division

81010	AUBANGE 3 DIV/HALANZY/			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
C	1 7 6 1	00	M	000

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Habitat

Destination au plan communal d'aménagement

Sans objet

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

S a n s o b j e t

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

Sans objet

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

Sans objet

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)

0401_AIFP_-1.pdf

Plan sous-sol

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1

0401_AIFP_00.pdf

Plan rez de chaussée

- Pièce 2

0401_Aubange MAZ.pdf

Attestation de controle de la cuve à mazout

- Pièce 3

- Pièce 4

- Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

3

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

Informations sur les rubriques :

40.30.04.01

63.12.09.03.01

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.
*Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des permis et des autorisations
Direction des autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la
rubrique formulaire en ligne*

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans 30-60 ans plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen une entreprise un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local une association du non marchand une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
- changer l'ordre des questions
- faire des phrases plus simples
- améliorer l'aspect visuel
- permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
- améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
- faciliter la sauvegarde du formulaire
- rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
- autre

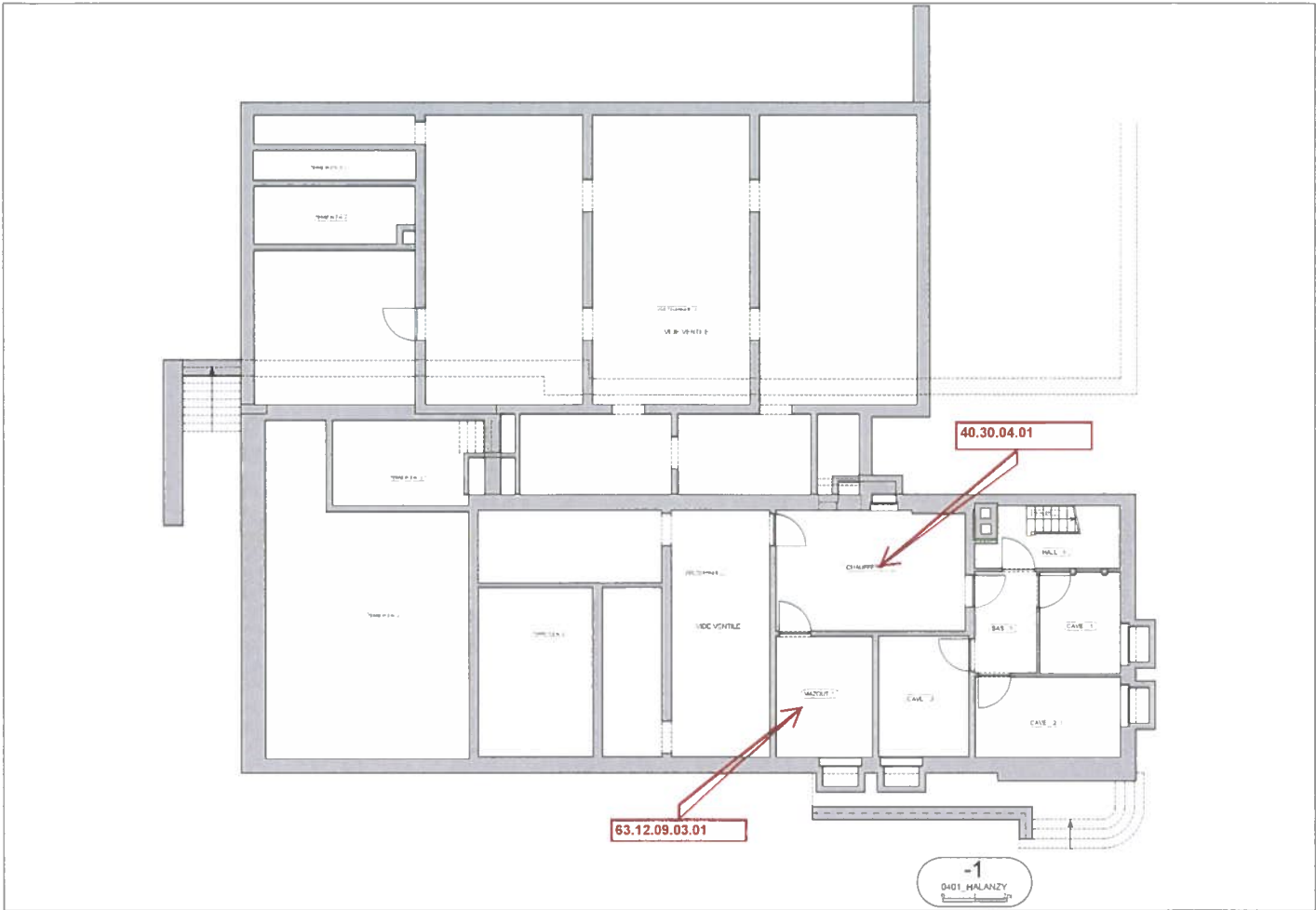
Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».
- Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné
- Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui non

MERCI pour votre participation !







Proces-verbal de contrôle N° 01/17/034474

Contrôle de citernes d'hydrocarbures
Controle van stookolie tanks

Mise en conformité
Conformiteitsattest

Tél 0800-85 800 ● Fax 069 66 29 37
Rue Beyaert, 75 ● B-7500 Tournai
www.certitank.be ● info@certitank.be

Société/M. BPOST HALANZY
RUE DU FOSSÉ, 17
6792 HALANZY
TVA :

Inspecteur : Vassant Nicolas
N° Agrément : Agrw.TUS-003/A/08
Date : 16/01/2017

Réglementation :

- Région Wallonne : Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2003 modifié le 24 juillet 2008
- Région de Bruxelles-Capitale : Arrêté Royal du 13 MARS 1998 relatif au stockage de liquides extrêmement inflammables, facilement inflammables, inflammables et combustibles

Description de l'installation :

Capacité 5000 Litres	Année d'installation :	Produit : MAZOUT
Forme : CYLINDRIQUE	Situation : SOUTERRAIN	Permis d'exploitation:
Type de paroi : SIMPLE	Matière : METALLIQUE	Nom/N°:

Travail :

Epreuve d'étanchéité : (par ultrasons, à une dépression maximale de 250 mbars)

Résultat : La citerne est étanche.

Contrôles complémentaires :

Contrôle des documents précédents :	ABSENTS
Contrôle du système anti-débordement :	SIFFLET
Contrôle général de l'état de l'installation :	CONFORME
Contrôle de présence d'eau et de boue (cm) :	0,2 cm
Contrôle du système de détection de fuites :	AUCUN
Contrôle du niveau de mazout dans le réservoir :	4 cm
Pollution autour de la citerne et dans la chambre de visite :	PAS VISIBLE

Remarques et modifications à apporter :

Conclusion :

Le réservoir est étanche et peut rester en service.

Une prochaine visite doit avoir lieu dans les 3 ans et avant le 16/01/2020

Une plaquette signalétique de couleur verte a été posée sur la tuyauterie de remplissage.

L'inspecteur,

Le client,